

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

La détention administrative d'enfants doit cesser! (lv.ct. 18.321)

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Gerber, Marlène
Guignard, Sophie

Citations préféré

Gerber, Marlène; Guignard, Sophie 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: La détention administrative d'enfants doit cesser! (lv.ct. 18.321), 2019 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne.
www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 17.04.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Politique sociale	1
Groupes sociaux	1
Politique d'asile	1

Abréviations

SPK-SR Staatspolitische Kommission des Ständerats
SEM Staatssekretariat für Migration
AuG Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer

CIP-CE Commission des institutions politiques du Conseil des États
SEM Secrétariat d'Etat aux migrations
LEtr Loi fédérale sur les étrangers

Chronique générale

Politique sociale

Groupes sociaux

Politique d'asile

INITIATIVE D'UN CANTON
DATE: 09.09.2019
SOPHIE GUIGNARD

Le canton de Genève a déposé, en novembre 2018, une initiative nommée **La détention administrative d'enfants doit cesser!**. Elle demande que la LEtr soit modifiée en ce sens, rappelant qu'en 2016, 64 enfants ont été privés de liberté pour des raisons liées à leur statut migratoire. Plusieurs instances internationales, notamment sises à Genève, reconnaissent que cette détention constitue une violation des droits de l'enfant.

Lors du débat au Conseil des États, en septembre 2019, Philipp Müller (plr, AG) a représenté la CIP-CE. Celle-ci s'oppose, par 7 voix contre 5 à l'initiative, estimant que c'est une compétence appartenant aux cantons, ces derniers étant chargés de l'exécution des renvois décidés par le SEM. Philipp Müller tente de nuancer les termes utilisés dans le texte de l'initiative, précisant que ce ne sont pas des enfants qui sont concernés, mais, selon ses dires, des «jeunes». Il précise que la détention administrative n'est possible que pour les personnes à partir de leurs 15 ans, qui sont de plus placées avec leur famille dans des cellules spéciales. Il rappelle également qu'une initiative parlementaire similaire, lancée par Lisa Mazzone avait été refusée plus tôt dans l'année par le Conseil national. Les sénateurs et sénatrices ont donné un avis semblable à celui de la chambre du peuple, puisque l'initiative du canton de Genève a été refusée par 23 voix contre 15, sans abstentions.¹

INITIATIVE D'UN CANTON
DATE: 25.09.2020
SOPHIE GUIGNARD

L'initiative cantonale genevoise, intitulée «**La détention administrative d'enfants doit cesser!**», a passé la rampe in extremis et au terme d'une acrobatie parlementaire à la chambre du peuple en septembre 2020. Le texte avait été refusé au Conseil des États, une année plus tôt, par une confortable majorité. Au **Conseil national** en revanche, l'initiative a d'abord été refusée à un cheveu, par 96 voix contre 95 et 3 abstentions. La socialiste Valérie Piller Carrard, à la tête de la minorité qui voulait entrer en matière sur l'initiative, a alors déposé une motion d'ordre pour exiger un nouveau vote sur l'objet, estimant que la confusion qui a régné entre l'énoncé du vote, les intentions de vote ainsi que l'annonce du résultat auraient troublé les esprits. Au terme de ce nouveau tour, le texte a été **accepté** par 95 voix contre 93 et 6 abstentions.²

INITIATIVE D'UN CANTON
DATE: 10.03.2021
MARLÈNE GERBER

In der Frühjahrsession bestärkte der Ständerat seinen bereits im Vorjahr gefällten Entscheid und gab einer Standesinitiative aus dem Kanton Genf, welche die **Administrativhaft für Minderjährige verbieten** wollte, keine Folge. Das Anliegen war damit erledigt. Ein Antrag einer linken Minderheit Mazzone (gp, GE) für Folgegeben scheiterte äusserst knapp mit 16 zu 17 Stimmen (keine Enthaltungen).³

1) BO CE, 2019, p. 614 s.

2) BO CN, 2020, p. 1881 ss.; BO CN, 2020, p. 1888

3) AB SR, 2021, 204 ff.